

# **LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL**

**BULLETIN ANNUEL**

**N° 88 - ANNÉE 1983**

Assemblée générale du 16 mars 1983 p. 1 –  
Réunion du 18 septembre 1982 au Mont-Saint-  
Michel p. 14 – L'accueil au Mont-Saint-Michel  
par le Professeur Mollat du Jourdin p. 15 – La  
vie à l'Abbaye en 1982 par le Père de Senneville  
p. 24 – Communication sur le cimetière de la  
Merveille par M. l'Abbé Yver, curé du Mont p. 27 –  
Décès de Monsieur Y.-M. Froidevaux p. 30 –  
Environnement maritime du Mont-Saint-Michel par  
Monsieur Jozeau-Marigné p. 31 – Avis divers p. 35

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**Décret du 16 Avril 1918**

**Siège Social : 50116 ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL - B.P. 9**

# LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 AVRIL 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche) Boite Postale N° 9

---

## Assemblée Générale du 16 Mars 1983

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue à Paris, comme à l'accoutumée, dans les salons de l'Hôtel Lutetia.

Soixante adhérents étaient présents ; plus de deux cents autres avaient envoyé leurs pouvoirs.

Le Président, entouré du R.P. Michel RIOUET, président d'honneur et de M. Michel REULOS, vice-président, de Madame ABADIE, secrétaire et de Mademoiselle FERY, trésorière ouvrit la séance en présentant les excuses de plusieurs personnalités :

- le président JOZEAU-MARIGNÉ, vice-président de l'Association ;
- M. J.-M. DAILLET, député de la Manche ;
- S. Exc. Mgr WICQUART, évêque de Coutances et Avranches ;
- le R.P. de SENNEVILLE, prieur de l'Abbaye ;
- M. Yves LESCROART, conservateur régional des bâtiments de France.

Il salua Mademoiselle MOSER, directeur régional des Affaires Culturelles dont la présence régulière témoigne aux « Amis du Mont » de l'intérêt que l'Administration porte à leur activité.

M. Yves-Marie FROIDEVAUX, inspecteur général des Monuments historiques et architecte en chef du Mont a informé l'Association qu'il a été mis fin à ses fonctions par arrêté du 21 février 1983 et qu'il est remplacé par M. A. LABLAUDE.

Le Président exprime publiquement l'immense gratitude des « Amis du Mont » envers Monsieur FROIDEVAUX et donne lecture de la lettre qu'il lui a adressée :

« Cher Monsieur Froidevaux,

« Il est des nouvelles, dont, pour attendues qu'elles soient, on aimerait ne jamais recevoir de confirmation.

Tel est bien le cas de celle que vous me communiquez, par votre lettre du 11 mars, suivant laquelle il est mis fin à vos fonctions d'Architecte en Chef du Mont-Saint-Michel.

Permettez-moi de vous dire, au nom des « Amis du Mont-Saint-Michel », très simplement, mais de tout cœur, notre regret de voir intervenir cette décision, bien sûr inéluctable, mais que nous ne pensions pas si prochaine.

Nous ne vous dirons jamais assez notre gratitude pour tout ce que vous avez fait au Mont.

Bien évidemment, votre œuvre de restauration au Mont est considérable, mais au-delà des travaux d'architecture, animé par votre foi profonde, vous avez voulu rendre une âme au monument qui nous est cher et, pour cela, nous vous devons une immense reconnaissance ».

♦♦

M. LABLAUDE, successeur de M. FROIDEVAUX avait bien voulu accepter d'assister à l'Assemblée générale. M. LE CLERC l'assura de la confiance et de l'appui de l'Association.

Après la lecture des rapports moral et financier, approuvés à l'unanimité, l'assemblée décide de fixer au samedi 17 septembre 1983 la rencontre annuelle au Mont.

Diverses questions furent ensuite évoquées (maintien du buffet campagnard servi dans la salle des Hôtes, lors de la réunion de septembre, demande adressée au Ministre des P.T.T. de prévoir l'émission d'un timbre sur le Mont, « efficacité » de la Communauté monastique de l'Abbaye, etc...).

La réunion se termina par le cocktail traditionnel.

## RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le premier objectif du rapport moral d'un groupement, tel que le nôtre, est de faire le point sur la situation interne de l'Association.

A cet égard, nous pouvons vous donner des nouvelles relativement rassurantes : nous comptons actuellement huit cents adhérents acquittant, à peu près régulièrement, leur cotisation. Notre effectif s'est accru d'une trentaine de nouveaux membres depuis notre Assemblée générale du 15 mars 1982.

Si nous employons l'expression « relativement rassurantes » c'est que, malgré nos appels répétés, à chacune de nos rencontres, nous avons le sentiment que la majorité de nos collègues ne nous apporte pas, en matière de « recrutement » l'aide que nous serions en droit d'espérer. Nous vous faisons remarquer, l'an dernier, que, si chaque « Ami du Mont » obtenait l'adhésion de 4 ou 5 personnes, nous arriverions, très vite, au chiffre de 4 000, ce qui nous rapprocherait de l'effectif réuni par nos fondateurs, dans les premières années de l'Association.

Votre Conseil a pensé que pour vous permettre de mieux nous aider en ce domaine, il serait utile de mettre à votre disposition un document bien présenté, exposant les buts de notre Association et susceptible de retenir l'attention de ceux auxquels il sera remis.

C'est maintenant chose faite : vous avez trouvé un exemplaire de notre dépliant, annexé à la convocation que vous avez reçue pour la présente rencontre. Nous espérons que vous en avez apprécié la qualité et la présentation : nous devons remercier tout spécialement Messieurs REULOS et FROIDEVAUX qui ont bien voulu se charger de sa rédaction et de sa réalisation.

Nous vous incitons vivement à demander à notre Secrétaire, Madame ABADIE des exemplaires de ce dépliant, comptant sur vous pour les distribuer à bon escient.

Nous ajoutons que ce document sera, désormais, distribué par les « guides conférenciers » du Mont à leurs auditeurs, lors des visites qu'ils pilotent dans l'Abbaye.

Notre Assemblée générale extraordinaire tenue au Mont-Saint-Michel le 18 septembre dernier a approuvé diverses modifications rédactionnelles de nos statuts et aussi une mesure plus importante tendant à porter de 10 à 14 le nombre de nos administrateurs.

Notre Association étant « reconnue d'utilité publique », nos statuts remaniés doivent faire l'objet d'une approbation par le Ministre de l'Intérieur, précédée d'un avis du Conseil d'Etat.

Ces mesures ne peuvent intervenir que sur présentation d'un important dossier. Celui-ci, préparé par notre collègue M. COLMAIRE que nous remercions très vivement pour sa précieuse collaboration, a été déposé à la Sous-Préfecture d'Avranches, puisque notre siège social est au Mont-Saint-Michel. Nous voulons espérer que les différentes formalités administratives ne prendront pas trop de temps et que l'approbation ministérielle interviendra avant septembre prochain. Ceci nous permettrait de qualifier notre rencontre traditionnelle d'Assemblée générale « exceptionnelle » et d'y procéder à l'élection de quatre nouveaux membres du Conseil.

Depuis bien longtemps, il n'est pas de réunion des « Amis du Mont-Saint-Michel » sans qu'y soit évoqué le problème du rétablissement de l'environnement maritime du Mont.

Au début de la présente année, les Pouvoirs Publics ont mis à la disposition de toutes personnes intéressées une « étude d'impact » concernant l'arasement de la digue de Roche Torin. Cet important dossier (il comporte une centaine de pages dactylographiées) a été déposé pendant trois semaines à la Mairie du Mont, à la Sous-Préfecture d'Avranches et à la Préfecture de la Manche.

Il contient une description détaillée des travaux envisagés, ainsi qu'un examen approfondi de leurs conséquences sur la flore, la faune et l'ensemble du site de la baie ; il démontre qu'en ces domaines il n'y a pratiquement pas de risques graves. Il souligne l'utilité de l'intervention projetée et en démontre l'efficacité.

Le Gouvernement qui, vous le savez, a décidé d'assurer lui-même la maîtrise d'ouvrage a donc choisi de commencer par l'une des mesures préconisées par le Laboratoire Central d'Hydraulique de France qui n'est certes pas la plus importante et dont les effets ne seront probablement pas spectaculaires, du moins dans l'immédiat.

L'arasement de la digue de Roche-Torin était préconisé par le laboratoire en même temps que quatre opérations que nous vous rappelons :

— aménagement du barrage sur le Couesnon, afin que ce cours d'eau assure, à nouveau, l'effet de chasse que ledit barrage, construit en 1968, a fait disparaître,

— creusement, à l'ouest, de deux réservoirs à marée devant assurer également un effet de chasse, de ce côté,

— construction d'un épi orienté Sud-Ouest à la pointe Saint-Léonard,  
— aménagement ou arasement, dans sa partie terminale de la digue routière, étant donné qu'elle constitue un obstacle à la libre circulation de l'eau autour du Mont.

Pourquoi a-t-on choisi de commencer par l'opération Roche-Torin ?

Nous devons remarquer qu'en ce domaine les gouvernements se suivent... et se ressemblent : en 1979, M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'Environnement, annonçait déjà à votre bureau et au Président des « Amis du site de Genêts et de la baie du Mont Saint-Michel » qu'il avait décidé de commencer par les travaux sur la digue de Roche-Torin. Il précisait qu'en fonction des crédits disponibles, on pourrait se mettre rapidement à l'œuvre, alors que les importants moyens de financement nécessaires pour les autres mesures n'étaient pas assurés.

Nous constatons qu'il n'y a pas de changement en ce domaine.

Il nous a semblé nécessaire de faire connaître notre point de vue aux Pouvoirs Publics : nous avons écrit à M. le Préfet, Commissaire de la République pour la Manche le 29 janvier dernier une lettre dont voici le texte (cf. Annexe n° 1).

Nous soulignons que l'Association des « Amis du site de Genêts et de la baie du Mont-Saint-Michel » a effectué une démarche parallèle à la nôtre.

Qu'en sera-t-il de l'avenir ?

Nous voulons espérer que les Pouvoirs Publics, tenant compte de nos observations et de celles formulées par tous ceux qui œuvrent pour le rétablissement de l'environnement maritime du Mont, s'engageront résolument dans la réalisation de la totalité du programme prévu : cela suppose, bien sûr, que les crédits nécessaires soient accordés et nous agirons, par tous les moyens en notre pouvoir, pour qu'ils le soient.

Avant d'en terminer sur ce point, nous devons vous rappeler que, sur intervention des élus départementaux et régionaux, le Conseil Général de la Manche et le Conseil Régional de Basse-Normandie ont prévu, dans leurs budgets, des crédits importants pour contribuer au financement des travaux prévus.

Vous avez certainement appris que, le 9 octobre dernier, Monsieur Jack LANG, Ministre de la Culture est venu au Mont-Saint-Michel.

Il a exposé un vaste programme destiné essentiellement à accroître la mise en valeur du Mont.

Il a souhaité que « s'engage dans l'enthousiasme une expérience exemplaire qui devra apparaître comme une nouvelle mutation dans le destin du Mont ».

Nous croyons utile de vous rapporter textuellement l'essentiel de ses déclarations.

« Ce site mérite, en personnel et en crédits, une considération comparable à celle du Centre Pompidou. J'ai prévu la création d'un Etablissement public qui, comme à Beaubourg, permettrait en permanence de réfléchir aux problèmes d'accueil, d'amélioration des conditions de visite (meilleurs circuits, halte-garderie pour jeunes enfants, réexamen des temps de visite, en liaison avec la Communauté Religieuse).

Pour que fonctionne l'équipe qui aura en charge l'animation du Mont, il faudra des locaux : nous avons décidé de résilier le droit au bail consenti à l'Hôtel Saint-Pierre, situé à l'entrée du Mont : cet hôtel appartient à l'Etat ; un tel emplacement a une vocation d'accueil : ce bâtiment fera un parfait centre d'accueil.

Il est souhaitable que le Mont-Saint-Michel puisse hors saison servir de cadre à l'organisation de sessions de formation à l'intention des guides, des conférenciers, de l'ensemble des personnels des Monuments Historiques ».

Déplorant que ce soit à la fin du mois de Juin que collégiens et lycéens viennent en rangs serrés visiter le Mont alors qu'à ce moment le grand public y arrive, ajoutant ainsi aux difficultés du moment, Monsieur LANG déclare :

« Pourquoi ne pas imaginer ici, comme dans trois autres monuments de France, dont Fontevraud, l'ouverture de « Classes du Patrimoine », comme il existe des classes de mer ou de montagne : occasion de visites et de réflexions profitables pour les jeunes ? ».

Par ailleurs le Ministre veut que la découverte du Mont soit pour le visiteur « une mise en appétit de la curiosité ». Il envisage la création d'un espace de curiosité, proche de l'Abbaye, qui permettrait au public de venir découvrir la partie cachée de l'iceberg. « En accord avec le Centre d'informatique mondial, ajoute-t-il, nous nous proposons d'installer au Mont, un système de vidéo-disques qui permettra de consulter 200 000 images sur l'histoire de ce site et aussi des autres lieux de l'art Roman Français ».

Le Ministre a émis le vœu que l'expérience qu'il préconise soit mise en place avant un an.

Il a ensuite annoncé une augmentation des effectifs de gardiennage et une amélioration de leur statut.

Il a indiqué, enfin, que les travaux de restauration de l'Abbaye seraient accélérés : « la note sera de 9 millions de Francs : la décision est prise, dans le cadre d'un plan quinquennal de dégager les crédits nécessaires ».

A la suite de cette intervention, permettant d'entrevoir d'heureuses perspectives pour l'avenir, il a semblé opportun à notre Président d'Honneur le R.P. RIOUET et à votre président d'attirer l'attention du Ministre de la Culture sur les problèmes que pourrait poser une modification trop importante des horaires actuels de visite comme aussi une remise en cause de la convention passée le 2 avril 1969 entre M. André Malraux, à l'époque Ministre des Affaires Culturelles et l'Evêque de Coutances, convention qui mettait à la disposition de la Communauté Monastique les bâtiments dits « de l'ancienne bailliverie » et une partie du Logis Abbatial.

M. LANG a répondu dans les termes suivants (cf. Annexe n° 2) :

Nous avons compris que les « Amis du Mont-Saint-Michel » seront invités à participer à la large concertation annoncée. Nous attendons que les services du Ministère chargés de mettre en œuvre le programme annoncé, nous alertent pour que nous puissions contribuer aux échanges de vues qui paraissent nécessaires.

Certains de nos adhérents nous ont parfois reproché notre trop grande discrétion.

Tenant compte de ces remarques, nous avons pensé utile de prévoir, pour conforter l'efficacité de notre Association la création d'un « comité de patronage » pour lequel nous ferions appel à de hautes personnalités du monde des Arts et des Lettres.

Nous vous proposons d'approuver le principe de la création de ce comité et remercions, par avance, ceux d'entre vous qui voudront bien nous signaler des personnes, de notoriété incontestable, qui pourraient être sollicitées pour en faire partie.

Ceux d'entre vous qui assistaient à notre rencontre du 18 Septembre dernier se souviennent certainement de la communication qui y fut faite par M. l'Abbé YVER, curé du Mont. Le texte en paraîtra d'ailleurs dans notre prochain bulletin.

Elle signalait l'existence dans les jardins de l'Abbaye, au Nord de la Merveille, d'une nécropole où furent ensevelis de 1793 à 1820 de nombreux détenus incarcérés à ce qui était alors la prison du Mont-Saint-Michel, au total 492 personnes, parmi lesquelles 17 prêtres.

M. le Curé du Mont, avait fait appel à notre générosité pour financer l'édification dans ce cimetière d'une croix, rappelant le souvenir de toutes ces victimes de la période révolutionnaire.

Nombreux furent parmi nos adhérents ceux qui, à titre personnel, décidèrent de répondre à cet appel ; de son côté, notre association a également apporté sa contribution.

La croix projetée, réalisée en fer forgé, d'après un dessin de Monsieur FROIDEVAUX a été mise en place et bénite le jour de la Toussaint 1982.

Il est de notre devoir d'exprimer notre reconnaissance à notre collègue G. COLMAIRE qui a mis à la disposition de l'Association 408 gravures de petit format, présentant, toutes, divers aspects du Mont et dûes au talent de son grand-père, Monsieur VOISIN qui fut le fondateur de notre groupement. Elles reproduisent presque toutes les magnifiques lithogravures de grand format que vous pouvez toujours vous procurer à l'Abbaye (mais certaines séries de ces grandes gravures sont maintenant épuisées). Vous pouvez demander des exemplaires des petites gravures à notre trésorière Mademoiselle FERY (Prix : 40 francs, la gravure).

Vous ne serez pas surpris que nous exprimions, au nom de toute l'Association, nos vives félicitations à notre vice-président, Monsieur JOZEAU-MARIGNÉ, qui vient d'être nommé membre du Conseil Constitutionnel. Nous savons, parce qu'il nous l'a dit, que l'abandon auquel il est obligé de la plupart de ses fonctions électives ne l'empêchera pas de poursuivre son action en faveur du Mont et des objectifs qui sont les nôtres. Nous le remercions, à nouveau, pour l'aide et les précieux concours qu'il nous apporte.

Chaque année, nous devons, hélas, déplorer la disparition de membres de l'Association.

Aujourd'hui il en est une qui nous affecte profondément : le Docteur Emile BIZET, député de la Manche, ami particulièrement actif du Mont-Saint-Michel a été rapidement enlevé à l'affection des siens, il y a quelques semaines. Nous ne pouvons pas oublier sa bonté, sa droiture, ni son attachement au passé et à l'histoire du Mont. Il avait été un précieux soutien pour le « Comité du Millénaire ». Il fut le fondateur des « Heures musicales » qui contribuent largement, chaque année à accroître la notoriété du Mont en France et dans le monde. Assurant Madame BIZET et sa famille de notre sympathie, nous garderons fidèlement le souvenir de l'éminent parlementaire qui ne nous ménagea jamais ni ses conseils, ni son appui.

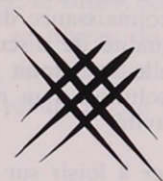
Comme vous pouvez le constater, les « Amis du Mont-Saint-Michel ont, chaque jour, et de plus en plus, des motifs d'action et d'intervention pour que soient réalisés les objectifs qui leur ont été assignés par leurs fondateurs.

La tâche de vos responsables n'est pas toujours aisée ; avec des moyens matériels hélas limités, ils s'efforcent d'agir au mieux pour assurer la défense et la mise en valeur du monument incomparable auquel nous sommes tous attachés.

On nous reproche parfois de ne pas faire plus souvent appel aux moyens publics d'information : nous y avons pourtant recours, autant que nous le pouvons.

Mais rien ne vaut l'action personnelle que peut exercer, dans son milieu, un véritable Ami du Mont.

C'est à cette action que nous vous convions tous, avec l'espoir que, ne se contentant pas de participer à une ou deux réunions par an et de recevoir notre modeste bulletin, vous vous montrerez de véritables « militants » désireux de servir, par tous les moyens en votre pouvoir, la cause qui nous est chère à tous, celle de la « Merveille de l'Occident ».



## ANNEXE N° 1

*Environnement maritime du Mont-Saint-Michel*

Monsieur le Préfet,

Dès sa fondation, en 1911, l'Association des « Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique en 1918, a posé le problème du maintien de l'environnement maritime du Mont.

C'est à la suite d'une démarche effectuée par ses dirigeants, il y a plus de dix ans, auprès du Ministre de l'Environnement de l'époque que le laboratoire Central d'hydraulique de France a été chargé d'étudier des mesures propres à arrêter l'ensablement progressif de la baie.

Elle a suivi très attentivement les travaux et études entrepris à Maisons-Alfort, en a approuvé les conclusions et n'a cessé d'œuvrer pour que celles-ci soient mises en application.

Regrettant le retard avec lequel cette mesure intervient, elle a pris connaissance de l'« étude d'impact » concernant la démolition partielle de la digue de Roche Torin.

Considérant que l'Etat qui a pris en charge la maîtrise de l'ouvrage a dû faire son choix en toute connaissance de cause, ne se reconnaissant par ailleurs ni le droit ni la qualité de discuter les mesures préconisées par les « hommes de l'art », elle se réjouit de voir enfin s'engager un processus devant aboutir à la solution d'un problème dont elle n'a cessé de souligner l'urgence et la gravité.

On peut, bien sûr, épiloguer à loisir sur l'opportunité de la décision prise de commencer par l'arasement partiel de la digue de Roche Torin ; il est bien certain que les effets de cette opération ne seront pas, sauf imprévu ni rapides, ni spectaculaires : il reste qu'elle est considérée comme utile et qu'elle rentre dans le programme établi par le laboratoire de Maisons-Alfort.

Les « Amis du Mont-Saint-Michel » estiment que les discussions et les palabres, en cette affaire, n'ont que trop duré et qu'il est grand temps de passer enfin aux actes. L'avenir dira si les choix adoptés ont été les meilleurs !

Ils tiennent toutefois à rappeler que le programme de travaux préconisé par le Laboratoire Central d'hydraulique de France constitue un tout indissociable et que le résultat recherché ne sera pas obtenu tant que la totalité des travaux proposés n'aura pas été réalisée. A ce propos, ils soulignent que la faible efficacité apparente et probable de l'opération « Roche Torin » ne devra pas amener le « maître d'ouvrage » (et certains ne manqueront pas de le lui faire valoir !) à renoncer à l'exécution des autres mesures qui, elles, seront certainement beaucoup plus efficaces et dont les effets seront sensiblement plus évidents.

Le rétablissement de la circulation de l'eau autour du Mont est l'une des mesures proposées par le Laboratoire Central d'hydraulique de France. Les « Amis du Mont Saint-Michel » n'ignorent pas l'amplitude et la gravité des problèmes que pourrait entraîner une coupure de l'actuelle digue routière. Ils pensent que, dans l'immédiat cette question pourrait trouver une solution en recourant à des techniques modernes que les services du Ministère de l'Équipement connaissent bien, notamment à celle des « tuyaux de fonçage ».

Enfin, ils attirent l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation regrettable que crée l'existence de l'actuel parking pour les voitures de tourisme installé sur le côté Est de l'actuelle digue routière : sur le seul plan esthétique ce parking porte gravement atteinte au site dans lequel s'insère ce monument incomparable qu'est le Mont-Saint-Michel. De toute façon, lorsque le programme préconisé par le laboratoire de Maisons-Alfort aura été réalisé, il devra nécessairement disparaître. Il serait très souhaitable que les services compétents prévoient, dès maintenant, l'installation d'un parking de substitution qui pourrait, comme la suggestion en a été faite à de nombreuses reprises, se situer, sur les herbus, à l'Est de la digue routière, approximativement au niveau du lieudit « la Caserne » ; il faudrait, en même temps mettre au point des moyens d'acheminement vers le Mont pour les visiteurs que rebuterait un parcours pédestre d'environ un kilomètre.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les réflexions que suggère à notre Association l'étude d'impact présentement diffusée par vos services : nous voulons espérer qu'il vous sera possible de les transmettre à qui de droit et qu'elles seront prises en considération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président,  
Joseph LE CLERC.

## ANNEXE N° 2

Mon Révérend Père,

Vous avez bien voulu me dire tout l'intérêt que vous portez au maintien de l'activité de la communauté religieuse installée au Mont-Saint-Michel à la suite des mesures que j'ai annoncées lors de ma visite du 9 octobre dernier.

Le caractère très positif de la réaction des « Amis du Mont-Saint-Michel », dont je vous remercie, m'encourage et me conforte dans ma volonté de mener une action exemplaire dans ce monument, mais je tiens à vous rassurer pleinement sur mes intentions à l'égard de la communauté religieuse.

Les projets que j'ai annoncés ont essentiellement pour but de remédier à une situation que vous connaissez bien : en facilitant la circulation des visiteurs et en offrant une véritable pédagogie de l'architecture et de l'histoire, il deviendra possible d'assurer au plus large public l'accueil qu'il est en droit d'attendre. C'est là, je pense, un objectif unanimement partagé.

L'action culturelle que je souhaite mener pour l'atteindre n'est nullement incompatible avec la présence et l'exercice des activités d'une communauté religieuse. La prise en compte des nécessités inhérentes à l'accueil du public ne semble pas imposer de modification significative des termes de la convention du 2 avril 1969, et ne devrait avoir que peu de conséquences sur l'interprétation très souple qui lui a jusqu'à présent été donnée.

En tout état de cause, la mise en œuvre des mesures que j'ai annoncées sera précédée d'une concertation étroite qui permettra de garantir les meilleures conditions d'activités pour tous ceux qui concourent à leur manière à l'animation de ce haut lieu et je ne doute pas que dans ce cadre les excellentes relations entre la communauté et l'Etat demeureront ce qu'elles ont toujours été.

Veillez croire, Mon Révérend Père, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Culture,  
Jack LANG.

## BILAN DE L'EXERCICE 1982

### RAPPEL

Solde créditeur au 31-12-81 :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| — Banque N.S.M. ....    | 2 038,47  |
| — C.C.P. ....           | 545,95    |
| — Caisse d'Epargne .... | 10 000,00 |
|                         | <hr/>     |
|                         | 12 584,42 |

Solde créditeur au 31-12-82 :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| — Banque N.S.M. ....    | 7 801,67  |
| — C.C.P. ....           | 1 784,05  |
| — Caisse d'Epargne .... | 10 000,00 |
|                         | <hr/>     |
|                         | 19 585,72 |

Portefeuille :

|   |           |
|---|-----------|
| — 83 emprunt national à 10,30 % 1975 de 1 000 F |           |
| — valeur au 31-12-82 : Cours 920,35 soit .....  | 76 389,05 |

### DEPENSES

|  |           |
|--|-----------|
| — Frais d'impression du bulletin .....   | 6 352,00  |
| — Envoi du bulletin .....  | 2 206,00  |
| — Frais de secrétariat .....   | 3 219,00  |
| — Frais de réunions et convocations (Paris - Le Mont)                                    | 2 920,00  |
| — Participation à l'achat d'un pique-cierges pour la Chapelle N.-D. des 30 cierges ..... | 1 000,00  |
| — Boîte postale .....  | 130,00    |
| — Cotisation au Syndicat d'Initiative du Mont .....                                      | 200,00    |
| — Droits de garde à la Banque .....  | 330,00    |
|  | <hr/>     |
|  | 16 357,00 |

### RECETTES

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| — Cotisations .....        | 12 500,00 |
| — Intérêt du capital ..... | 7 694,00  |
| — Vente des gravures ..... | 3 164,00  |
|                            | <hr/>     |
|                            | 23 358,00 |



## RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 1982

### AU MONT-SAINT-MICHEL

Placée sous la présidence du Professeur Michel MOLLAT du JOURDIN, membre de l'Institut, cette rencontre a rassemblé plus de 150 participants.

Elle s'est déroulée suivant le programme habituel : réunion d'études en la salle de Belle-Chaise, récital d'orgue en l'église abbatiale suivi de la messe, et du buffet campagnard dans la salle des hôtes.

La séance de travail fut essentiellement marquée par un exposé de Monsieur MOLLAT du JOURDIN, sur l'« Accueil monastique au Mont-Saint-Michel ». Nous sommes heureux d'en reproduire le texte intégral.

Monsieur l'Abbé YVER, curé du Mont, présenta une forte intéressante communication sur le cimetière de la Merveille (1793-1820).

Enfin comme à l'accoutumée, le Père de SENNEVILLE donna des nouvelles sur la vie de la communauté montoise dont nous reproduisons l'essentiel.

## L'accueil monastique au Mont-Saint-Michel

par le Professeur MOLLAT du JOURDIN

La pensée d'un historien invité au Mont-Saint-Michel se tourne, naturellement, par une gratitude rétrospective, mais toujours actuelle, vers les traditions de l'accueil abbatial. Je n'ai ni l'intention, et encore moins le talent du poète ou du romancier, pour célébrer la vocation accueillante du Mont. L'Histoire, du moins, me permet d'y reconnaître un lieu privilégié de l'accueil monastique. Autrefois isolé par la mer et par son silence, il offrait à la Pax bénédictine la sérénité qu'elle exige. Lieu de pèlerinage, le monastère pouvait, plus que tout autre, remplir la consigne fixée par saint Benoît lui-même : « honorer tous les hommes », et chacun de la manière correspondant à son état (*congruus honor*), qu'il soit pèlerin, pauvre ou grand personnage, qu'il passe ou qu'il séjourne, qu'il prie ou qu'il sollicite (1).

Le vide documentaire, malheureusement, est évident. Mais en glanant parmi ce qui subsiste et (pourquoi s'en cacher ?) en recourant aux travaux d'autrui, il n'est pas impossible de jeter un regard, selon l'expression en vogue, sur un secteur essentiel du rayonnement de l'abbaye et de le replacer dans le cadre général de la vie monastique. On m'excusera d'insister particulièrement sur le Moyen Age sans oublier pour autant la pérennité du pèlerinage montois.

*Qui accueille ?* La « porte » fut, dès l'origine un lieu important de tout monastère bénédictin. Accès principal, elle était la seule brèche dans le mur préservant la sérénité intérieure du bruit et de l'agitation du monde. Elle était aussi un point de rencontre et un lien. La frère portier, auquel l'abbé délégua primitivement la fonction d'accueil, devait avoir des qualités de contact ; saint Benoît d'Aniane recommandait que ce rôle soit confié à un moine âgé et sage. Il lui fallait discernement et discrétion, selon l'esprit bénédictin, pour adapter son premier salut à l'hôte qui appelle ou frappe à la porte. Prudence n'est ni méfiance, ni rudesse. Pas de contrôle d'identité : l'*habitus*, c'est-à-dire la tenue du visiteur suffit. La bienvenue, pour s'exprimer, n'a pas besoin de plus de deux mots, *Deo gratias*, à l'adresse d'un digne personnage, *Benedic* pour un humble. Déjà commence la liturgie de l'accueil (2).

Au XI<sup>e</sup> siècle, partout, les visiteurs des monastères devinrent plus nombreux, parce que les routes s'animaient et que la fréquence des disettes et des famines résultant des intempéries et de l'impossibilité de conserver des vivres d'une récolte à l'autre contraignaient les paysans les plus démunis à se présenter aux distributions monastiques. La misère fut particulièrement dure à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ; c'était le temps où, non loin d'ici, dans les forêts des confins de la Normandie et de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, Robert d'Arbrissel et d'autres ermites allaient porter la Bonne Nouvelle à une foule de marginaux. Au Mont-Saint-Michel, comme dans la plupart des abbayes, la fonction de portier devenait lourde ; elle se mua en un service spécialisé (*officium*) confié à un officier affecté à la distribution, l'aumônier (*elemosinarius*), mentionné ici peu avant 1100. Celui-ci conserva aussi la gestion de la maison des hôtes (*domus hospitum*), appelée ailleurs hôpital des riches (*divitum hospitale*). La documentation relative au Mont ne mentionne pas d'office d'hôtelier (*hospitalarius*) ; telle est d'ailleurs l'opinion des auteurs qui s'en sont occupés, par exemple Dom Jean LAPORTE et M. Michel REULOS. Ainsi au Mont, l'accueil appartient à l'aumônier, non sans que l'infirmier et le trésorier n'aient l'occasion d'intervenir et de le seconder (3).

Le Mont offre donc un exemple normal de l'accueil monastique. Comme dans les autres monastères la présence des pauvres entre dans le rituel prévu par le Coutumier (4). Les distributions supposent l'attribution de moyens entre les mains de l'Aumônier. Ce fut un des griefs formulés par les moines contre l'Abbé Jourdain au début du XIII<sup>e</sup> siècle que d'avoir soustrait à l'aumônier, comme à l'infirmier et autres officiers du monastère, une partie des ressources destinées naguère à leur fonction sous l'abbatit prestigieux de Robert de Torigni (1154-86). Afin de mieux assurer l'accueil des pauvres et des pèlerins, il avait aussi agrandi la maison des hôtes et l'infirmier et porté de 40 à 60 le nombre des moines. Cette impulsion fut stimulée, plus tard, par la visite du primat de Normandie, l'archevêque de Rouen, en 1225, par les Statuts établis en 1237 à la demande du pape Grégoire IX, enfin par l'organisation des offices claustraux sous l'abbatit de Trustin (5).

Il est ainsi possible de connaître les attributions et les moyens de l'aumônier et de l'infirmier ; ils sont d'ailleurs conformes aux usages habituels de l'ordre bénédictin. Le chapitre *De elemosina* de 1240 et un accord passé en 1258 entre l'abbé et ses officiers par les soins d'une mission de conciliation confiée à deux Frères Mendiants, Franciscain et Dominicain, apportent, l'un et l'autre, d'utiles précisions. Les restes des tables des deux repas du jour sont, presque intégralement, destinés aux pauvres, ainsi que la portion des moines ayant volontairement jeûné. L'aumônier recevait 30 pains à l'occasion du décès de chaque moine des abbayes associées au Mont, c'est-à-dire Fécamp, Saint-Wandrille, Jumièges, Saint-Julien de Tours, Saint-Pierre de la Couture au Mans, Evreux, Redon, Saint-Melaine de Rennes. A la mort d'un religieux du Mont, les couvertures de peaux grossières sont dévolues aux pauvres de l'aumônerie, et les meilleures couvertures de drap (le texte précise : de Châlons), ainsi que les matelas, reviennent à la maison des hôtes. En outre, les commémorations des défunts bienfaiteurs de l'abbaye sont l'occasion de la perception d'un pain, d'une mesure de vin courant et d'une pitance de moine ; ainsi à l'anniversaire de la mort des ducs Richard I<sup>er</sup> et de sa femme, de Richard II son fils, des rois d'Angleterre et des rois de France, des archevêques de Rouen, des évêques d'Avranches, des abbés du Mont. Le texte de 1240 mentionne également d'autres revenus : chaque semaine une charretée de bûches, un certain nombre de dîmes, par exemple à Bretteville, Saint-Pair, Saint-Germain-sur-Ay, Genêts, ainsi que les offrandes des pèlerins à Sainte-Marie-sous-Terre. Par la suite, d'autres revenus furent affectés à l'aumônier, que la documentation subsistante permet seulement d'entrevoir, par exemple dans la baronnie d'Ardevon, des droits sur les pêcheries et les coutumes du petit port de la Guintre (6).

De son côté, l'office de l'infirmerie était pourvu de divers dîmes, des aumônes déposées par les pèlerins devant l'autel de la Croix dans l'église abbatiale, il recevait les aliments particulièrement propres à la nourriture des malades, tels que poulets et viande de bœuf.

Pour estimer ces revenus, nous disposons de l'enquête faite en 1338, par la volonté pontificale, dans l'ensemble de l'Ordre de saint Benoît. La situation financière du Mont y figure avec un déficit de 179 livres tournois, différence entre des revenus estimés à 5 919 livres et des dépenses montant à 6 098. A défaut de connaître les dépenses de l'aumônerie et de l'infirmerie, notons leurs dotations respectives d'un peu plus de 179 et 108 livres, rentes en numéraire et évaluations de redevances en nature étant confondues (7).

Ces moyens paraissent faibles ; pourtant l'aumônerie était l'office le mieux doté. Reste à préciser, avec une documentation modeste, comment le ministère de l'accueil était accompli. Les Coutumes en usage au Mont permettent de connaître ce qui correspond le plus à la finalité spirituelle de l'accueil des pauvres. Ces coutumes, sont, bien entendu, analogues à celles de l'abbaye du Bec et de celles que Lanfranc introduisit en Angleterre. Cela n'est pas étonnant puisque Robert de Torigny et Lanfranc furent l'un et l'autre prieurs de ce monastère. Quelques ressemblances apparentent aussi les coutumes du Mont et celles de Fécamp, sans doute sous l'influence de Guillaume de Volpiano par Saint-Bénigne de Dijon.

*L'accueil des pauvres.* La liturgie des pauvres suit le rythme temporel et sanctoral du calendrier, comporte des soins corporels et spirituels, l'hospitalité permanente de certains, temporaire de quelques autres, des repas et des distributions de vivres et de vêtements. Celles-ci sont accessibles à tous les pauvres qui s'y présentent (*omnibus pauperibus venientibus*), sans discrimination ; l'aumône « commune » comporte le tiers d'un pain, du « poids accoutumé », par pauvre (8). Une aumône exceptionnelle a lieu le lundi précédant le Carême et consiste en distribution de viande de porc, pour laquelle l'abbaye ne dépensa pas moins de 200 livres tournois en 1338. En 1524, on avait acheté 309 porcs. De façon permanente, treize prébendiers logent à l'abbaye et bénéficient d'une prébende annuelle de 30 sous en deniers, d'une partie des restes du premier repas des moines, d'une quarte de vin le samedi et des oblations aux sept fêtes principales. Chaque jour, trois pauvres mangent au réfectoire des moines ; cette *refectio*

*pauperum* réalise la symbiose des moines et des pauvres, symbole de leur union avec le Christ dont les pauvres sont l'image. On a remarqué le symbolisme des nombres ; trois comme dans la Trinité, treize comme dans le collège apostolique autour du Christ. Le nombre grossit en certaines occasions, spécialement le jour anniversaire de la mort du duc fondateur, Richard I<sup>er</sup>, où, pour le repos de son âme, l'aumône d'un repas est faite à cent pauvres.

Le sommet de la liturgie charitable, au Mont comme dans les autres abbayes, est atteint le Jeudi Saint, avec la solennité particulière du *mandatum*. Ce jour-là, le repas des pauvres est copieux, sans être un festin : poisson, fèves, pain et boisson. Ensuite, dans l'église, devant l'autel principal se déroule la cérémonie du lavement des pieds des pauvres. Le cérémonial débute, comme ailleurs, par une double procession de pauvres et de moines, conduite par l'Abbé ; les moines s'inclinent, fléchissent le genou et vénèrent le Christ en ses pauvres ; chaque moine, lave, essuie et baise les pieds de son pauvre ; les pauvres reçoivent une bénédiction et quelques deniers, puis sont congédiés après avoir partagé un coup à boire, au réfectoire, avec les moines. On buvait beaucoup, constate Dom Jean Laporte, à l'abbaye, qui en 1338 faisait venir son vin d'Anjou (30 tx.), de Gascogne (Bergerac) (120 tx.), pour compléter les 115 fournis par les environs.

Ce n'est pas tout. L'aumônier assure l'accueil des hôtes de façon plus digne, à la table même de l'abbé ou du prieur. Il assume aussi le service des « jonchées », c'est-à-dire que pour les grandes fêtes, et les dimanches de Carême, il doit se procurer des joncs pour couvrir le sol du chœur, et du cloître ; il assure aussi un des offices des jours précédant Noël où l'antienne commence par « O ». Détails pratiques : les jours de fête, l'aumônerie est chargé du liminaire du chœur de l'église, de N.-D. sous Terre, du cloître, de l'infirmerie et du dortoir. Pour en finir, c'est encore lui qui doit se procurer des lancettes et un serviteur pour les saignées des moines, et le foin indispensable aux nécessités de la nature, autrement dit pour les feuillées. Sans doute, l'aumônier a des aides ; il est à penser qu'ici comme ailleurs, ce sont les prébendiers (9).

Pour subvenir aux distributions, comme à l'alimentation de ses habitants, le Mont, vu ses conditions géographiques, recourait évidemment à des approvisionnements extérieurs, en partie achetés, plus souvent fournis par les prieurés de sa dépendance. Ceux-ci lui rendaient aussi d'autres services, liés directement à la fonction d'accueil des pèlerins.

*L'accueil des pèlerins.* L'abbaye ne les prenait en charge qu'à proximité du Mont. Sur les routes d'accès, dont le tracé est connu, les pèlerins trouvaient des gîtes d'étape également connus et cartographiés. Certains lieux d'hébergement dépendaient des prieurés. La dispersion géographique du patrimoine de l'abbaye peut, selon Lucien Musset, s'expliquer par un désir d'organisation rationnelle du pèlerinage (10). Le nombre relativement important des léproseries (14 au XIII<sup>e</sup> siècle) dans la zone d'accès du Mont correspondrait à un souci de prophylaxie. De pieux pèlerins ont participé avec le Mont et ses prieurés à la fondation et à l'entretien de ces foyers d'accueil ; une mention est due au fondateur d'un asile pour enfants pèlerins au Gué de l'Épine : Jean de l'Aigle, seigneur en Gâtinais, fondateur d'une maison pour jeunes aveugles à Saint-Paul près de Rouen, plus tard administrateur des Quinze-Vingts, qui mourut ermite au phare de Cordouan en 1490 (12).

En dehors de ces gîtes d'étape, les pèlerins pouvaient loger chez l'habitant ou dans des hôtelleries ou tavernes. Quelquefois, les tenanciers les exploitaient ; un procès dénonce ainsi le personnage d'un certain Rondel qui, à Genêts, en 1402, contraignait les pèlerins à loger chez lui en leur prenant leur bâton et les plumait par les fraudes sur les boissons et les prix (13). Ces pauvres gens devaient être de ces « petits gueux » qui, a-t-on dit, venaient au Mont, à défaut de pouvoir s'offrir le voyage de Saint-Jacques. Il y avait de tout parmi ces « marcheurs de Dieu ». Naturellement, ce sont les moins honnêtes qui sont connus par la documentation judiciaire. En 1382, un couple de mendiants vivant en concubinage, gagnant leur subsistance en disant « beaux diz », revenait du Mont-Saint-Michel, en compagnie d'un autre mendiant, un Breton, « fort homme et de grant corpulence, qui portait une bande de fer autour de son corps, sur sa chait nue, et disait qu'il estoit penancier » (= pénitent). La suite : ce fut une rixe à cause de la femme, bien entendu, un meurtre et une condamnation par le Châtelet, puis un lettre de rémission. C'était là de singuliers pèlerins, qu'on souhaiterait exceptionnels (14).

Divers, les pèlerins étaient nombreux. Guillaume de Saint-Pair déjà avait admiré l'affluence (15). De la documentation, une lueur surgit ici ou là. En 1318, 13 personnes sont étouffées dans la foule ; 18 noyées, 13 enlées, n'avaient sans doute pas entendu la cloche de brume de l'Abbaye. En 1433, en moins de six mois, les autorités anglaises d'occupation délivrèrent 58 sauf-conduits à des pèlerins ; peut-être cette année là, malgré la guerre, vint-il 3 000 pèlerins. Dix sept ans après, arrivèrent 1 100 pèle-

rins rhénans. Cinq années plus tard, en 1455, se placent les célèbres pèlerinages « d'enfants » de huit à douze ans auxquels se mêlèrent des vieillards, des valets et des domestiques qui accédaient au Mont en procession. En procession ! Nous aimerions avoir, pour le Moyen Age, des descriptions comparables à celles de Dom Le Roy au XVII<sup>e</sup> siècle à propos du pèlerinage des paroissiens de Baugé : voici d'abord les femmes, 35, deux à deux, en bon ordre, précédées d'un petit enfant qui rythmait leur marche en tapant sur une petite caisse ; en tête, l'une d'entre elles, portait un fanion d'une main et un chapelet de l'autre ; le lendemain, s'étant confessées et ayant communié, elles redescendirent vers les grèves ; chemin faisant, elles croisèrent la procession des hommes, 160, en bon ordre également, qui montaient pour faire leurs dévotions en l'église, avant de retourner ensuite, chez eux, avec leurs femmes. L'année suivante, plus de 300 pèlerins de Bayeux et de Vire chantèrent la messe en musique (16).

Sans doute, la piété prit au XVII<sup>e</sup> siècle des formes différentes de celle du Moyen-Age. Est-il interdit de penser qu'elle conserva, au Mont comme dans les autres sanctuaires du pèlerinage, quelques aspects traditionnels ? Il est en tout cas certain que, pour accueillir les pèlerins et répondre à leurs désirs, les moines ne devaient pas chômer. A partir de quelle époque, les pèlerins disposèrent-ils de petits livrets illustrés, destinés à guider leurs démarches ? Les plus anciens conservés sont du XVI<sup>e</sup> siècle (17), mais il serait intéressant de savoir si la dévotion à Saint-Michel a bénéficié de la diffusion des images pieuses, propagées grâce à la xylographie dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La veillée en tout pèlerinage était une coutume fondamentale, comme en tout acte important de la vie religieuse : rite ancestral, de caractère anthropologique commun à toutes les religions, c'était l'*incubatio*, où le chant de « cantilènes rustiques » tenait les pèlerins en éveil et les mettait en condition. Au matin, comme ailleurs, ce devait être la ruée, difficilement contenue par les moines, vers le maître-autel de l'église abbatiale, couramment désigné « autel du peuple », alors qu'il était canoniquement érigé en l'honneur du Sauveur et de la Croix (18). Devant lui, nous l'avons vu, les pauvres étaient admis à la célébration du *mandatum* le Jeudi Saint. Ce rôle principal de l'autel du peuple dura jusqu'à l'introduction de la réforme mauriste en 1622. Sans doute au Mont, il n'était pas question, et pour cause, de la vénération de reliques du céleste patron ; mais accéder le premier à proximité immédiate du lieu le plus sacré du

sanctuaire pour la célébration de l'office était considéré comme un gage de protection, attendue de l'Archange à qui s'adressait cette supplication d'une Antienne : « O Michel, prévôt du Ciel, soutiens nos voix » (*O Michael, caelorum praeposite, nostres voces suspice* »).

Ce n'était pas tout. Comme l'a montré un spécialiste de l'histoire des pèlerinages, E.R. Labande, la démarche du pèlerin parvenu *ad limina* du sanctuaire principal, y ajoutait, à l'exemple du pèlerinage romain, la visite d'autres églises (19). Ici, c'étaient Notre-Dame-sous-Terre et Tombe-laine. La pieuse curiosité des pèlerins ne s'en tenant pas là, il fallait accéder à leur désir de contempler le Trésor du sanctuaire. Alors intervenaient le trésorier de l'abbaye et ses auxiliaires, qui expliquaient l'histoire du Mont en montrant les objets et vêtements liturgiques, les reliquaires et tous les dons offerts par les pèlerins, spécialement les rois, les grands seigneurs et les prélats. Ils trouvaient l'occasion d'émouvoir les visiteurs, de susciter les demandes de messes et d'en percevoir les honoraires ainsi que des aumônes. Un cartulaire de Jersey (20) permet de se faire une idée de l'importance des dons laissés par les pèlerins avant leur départ :

|       |        |          |          |
|-------|--------|----------|----------|
| 1 100 | livres | tournois | en 1338  |
| 1 631 | »      | »        | en 1385  |
| 2 721 | »      | »        | en 1386  |
| 2 267 | »      | »        | en 1387. |

Sans être important, le total n'était sans doute pas négligeable ; il compensait une partie des dépenses supportées par les finances de l'abbaye et de ses prieurés pour l'accueil des pèlerins et des pauvres, demeuré, quelle qu'en fut la charge à travers les siècles, une finalité spirituelle et charitable inhérente à la vie monastique.

## NOTES

- (1) A de Vogüé, « Honorer tous les hommes ». Le sens de l'hospitalité bénédictine, *Rev. d'Ascétique et de Mystique*, XL, 1964, 129-138.
- (2) M. Mollat, Les moines et les pauvres. Atti della 4<sup>e</sup> Settimana internazionale di Studio de la Mendola (1966) : *Il Monachesimo e la Riforma ecclesiastica* (1049-1122), Milan 1971, p. 193-214.
- (3) J. Laporte, Le budget de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel en 1338, *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1963 (2), 30-37 ; M. Reulos, Les divers offices de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, 69, 1963-1964.
- (4) W. Witters, Pauvres et pauvreté dans les coutumiers monastiques du Moyen Age, dans *Etudes sur l'Histoire de la Pauvreté (Moyen Age-XVI<sup>e</sup> s.)* publié sous direction M. Mollat, Paris 1974, t. I, 177-216.
- (5) J.C. Rivet, *L'Aumônerie du Mont-Saint-Michel*, Mém. Dipl. Et. Sup. Sorbonne, 1965 (dactyl.).
- (6) M. Mollat, La seigneurie maritime du Mont-Saint-Michel, *Millénaire monastique* II, Paris 1967, 73-88.
- (7) Laporte, *art. cité* ; C. Rivet, *ouvr. cité*.
- (8) M. Mollat, *Les Pauvres au Moyen Age. Etude sociale*, Paris 1978 ; J. Dubois, L'Aumône pratiquée dans les monastères, *Lettre de Ligugé*, 188, 1978 (2), 31-43.
- (9) J. Lemarié, La vie liturgique au Mont-Saint-Michel d'après les Ordinaires et le Cérémonial de l'Abbaye, *Millénaire Monastique* I, Paris 1967, 303-352.
- (10) L. Musset, Recherches sur les pèlerinages et les pèlerins en Normandie jusqu'à la première croisade, *Annales de Normandie*, 1962, 127-150.
- (11) N. Louis, *Essai d'Atlas historique des Hôpitaux et Léproseries dans l'Ouest de la France au Moyen Age*, Mém. Maîtrise Univ. Paris-Sorbonne, (ronéotypé), 1980-1982.
- (12) *Histoire des hôpitaux en France*, sous dir. J. Imbert, Toulouse, 1982.
- (13) V. Bourget, L'accueil des pèlerins du Mont-Saint-Michel à Genêts, *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1964, 32-36.
- (14) L. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, Paris, 1864, p. 233, n° 124 cité dans *les Pauvres au Moyen Age*, cf. plus haut n. 8.
- (15) E.R. Labande, Recherches sur les pèlerins dans l'Europe des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, *Cahiers de Civilisation médiévale*, I, 1958, 159-169 ; du même, Les pèlerins au Mont-Saint-Michel pendant le Moyen Age, *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, III, Paris 1967, 237-241.
- (16) Y. Chausey, Le Mont-Saint-Michel dans la Congrégation de Saint-Maur, *Millénaire monastique* I, 1967, 227-265.
- (17) J.-P. Seguin, Livrets de pèlerinage des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. *Millénaire monastique*, III, Paris 1967, 287, et J. Laporte, Le crépuscule de l'ancien monachisme, *ibidem*, I, 211-226 ; F. Ardent, *Histoire de la fondation de l'Eglise et Abbaye du Mont-Saint-Michel*, Avranches, réimpr. Bangkok 1980.
- (18) A. Dufief, La vie monastique au Mont pendant le XII<sup>e</sup> s. *Millénaire monast.* I, Paris, 1967, 81-136.
- (19) E.R. Labande, « Ad limina » : le pèlerin médiéval au terme de sa démarche. *Mélange R. Crozet*, I, 1966, Paris, 283-291.
- (20) N. Simon, Le Mont-Saint-Michel dans les trois premiers quarts du XIV<sup>e</sup> s. *Millén. monast.*, I, Paris, 1967, 151-190.

## LA VIE A L'ABBAYE EN 1982

par le Père de SENNEVILLE

Une fois encore nous voici réunis et le Président me demande de vous parler de la vie de la Communauté.

J'aurais presque envie de vous dire, comme l'année dernière que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire ». Pourtant, je vous dois d'être un peu moins laconique, sachant toute l'amitié que vous nous portez.

La Communauté continue la vie qu'un certain nombre d'entre vous connaît : partage entre la Prière qui ponctue le début, le milieu et la fin de la journée, et l'accueil ainsi que toutes les autres tâches qu'il faut assurer pour la vie quotidienne de la Communauté ; et vous savez qu'au Mont-Saint-Michel tout arrive à se faire, mais qu'en même temps, tout est toujours plus long, plus lent et plus difficile qu'ailleurs.

A côté des retraitants et des hôtes, il y a aussi les pèlerinages. Leur nombre ne diminue pas, et ce que je vous disais l'année dernière sur les pèlerins qui vraiment marchent à pied vers le Mont, je pourrais vous le dire encore aujourd'hui. Les groupes organisés sont de genres bien différents : des paroisses, des scouts, des routiers... Les pèlerinages allemands, avec évêques et bannières en tête, viennent toujours, puissamment constitués et en force.

Mais il y a aussi le 9<sup>e</sup> R.C.P., qui a enfin pu sauter en l'honneur de « Monsieur Saint-Michel » ! Je dis « enfin », parce que, à plusieurs reprises, ayant choisi des dates trop rapprochées de l'équinoxe, il avait dû, une fois, renoncer à sauter : le vent soufflait en tempête ; — aventure qui était arrivée également à l'Ecole des Troupes Aéroportées.

En signe de reconnaissance, après le buffet qui les regroupait tous, salle des Hôtes et salle des Chevaliers, les Officiers supérieurs se sont retrouvés dans notre petit réfectoire et nous ont promis de nous donner un parachute en ex-voto à notre Archange ; et comme « promettre et donner sont une seule et même chose, parce que l'une dispense de l'autre », — disait ma grand'mère — le parachute bleu-roi est là.

Une autre fois — c'était le 24 avril au soir — l'Abbaye était toute bruissante ; tandis qu'après avoir travaillé dans cette même salle de Belle-Chaise, la Compagnie des Architectes en Chef se retrouvait pour des aga-

pes dans la salle des hôtes, 350 jeunes du diocèse, avec Monseigneur l'Evêque et la Communauté, étions dans l'Eglise Abbatiale.

Comme vous le voyez, l'Abbaye — et grâce à vous en partie — est bien vivante. Mais je ne voudrais pas clore cet aspect de la vie communautaire sans noter les dates du 6 et 7 juillet. Songez donc : le 6 au soir, 11 moines du Bec Hellouin arrivaient et le lendemain, 9 autres, dont le Révérendissime Père Abbé, Dom GRAMMONT, les rejoignaient. Ce fut grande fête pour nous, et même pour tous, et nos Frères du Bec ont certainement pris une conscience plus nette de ce que nous vivons ici.

Le 6 au soir, Monseigneur l'Evêque de Győr (Hongrie), qui était là avec son Chancelier et son Secrétaire, étaient tous intéressés par cette vue inhabituelle et complémentaire du Monachisme français.

Pour vous situer un peu l'internationalité de nos pèlerins comme de nos hôtes, sachez que bien souvent, l'été nous sommes obligés de prononcer le mot d'accueil, comme l'au revoir, non seulement en français, évidemment, mais aussi en anglais, en allemand, en italien, en espagnol. Sachez aussi que la petite lettre envoyée en fin d'année aux amis de la communauté a été l'an dernier imprimée en quelques 2 000 exemplaires pour partir dans 56 pays différents. Dans un pays sur trois, la Communauté du Mont-Saint-Michel a des amis.

L'Eglise paroissiale, hélas, ne nous voit guère que pour les sépultures des Montois et des Montoises. Mais, à l'occasion, pour la bénédiction d'une merveilleuse statue de sainte Catherine, que je ne peux que vous engager à aller y admirer, ainsi que — l'année dernière — pour le re-re-couronnement de « Monsieur Saint-Michel » — ; cette cérémonie, présidée par Monseigneur l'Evêque, s'était achevée par une très sympathique rencontre avec les Montois et, comme le disait avec sa gentillesse habituelle notre Maire, Monsieur NICOLLE : « Pensons à celui qui a eu « besoin » de la couronne, et grâce auquel nous avons la joie d'être ensemble ! »... Vous avouerez que les Montois savent être à l'occasion bons et indulgents !

Nous participons le plus possible à la vie de notre Commune, et si, heureusement, les feux de cheminée ou débuts d'incendie sont de plus en plus rares, par contre la tâche de nos deux sœurs infirmières, — qui font désormais partie du corps des Sapeurs Pompiers — comporte hélas de plus en plus d'interventions à assurer : sans parler des broutilles, 68 interventions pour 1982 à ce jour (soit environ tous les 5 jours).

Nous essayons d'être de bons administrés, en servant de notre mieux cette Abbaye, où la confiance, la compréhension et le dévouement de certains administrateurs nous ont permis de vivre. A ce propos, permettez-moi de revenir en arrière, sur un vœu qu'avait formulé notre Président LE CLERC l'année dernière : il s'agit de la propreté de l'Abbaye... à laquelle ne contribuent guère les quelque 150 pigeons que nous avons pu, en gros, recenser. Et là je parle, d'une part : en écho de ce que j'entends dire — et en plusieurs langues ! — par les touristes, dans le Grand Degré, et... en tant qu'humble balayeur de l'Eglise, chaque matin.

Je ne voudrais surtout pas que l'on puisse croire à une négligence des ouvriers d'entretien ; mais les travaux qu'ils ont pu faire (entre autre, pose de grillage, etc...) sont insuffisants, et nous sommes gagnés par un nombre croissant de pigeons. Et, d'où viennent-ils ?... Car les trois quarts sont bagués, et... je ne vois pas qu'un pigeon puisse sortir bagué de son œuf ! Non. Il y a seulement, chaque semaine, à certaine époque de l'année, des lâchers de pigeons voyageurs, aux environs d'Avranches. Parmi ceux-ci, j'en conclus qu'il y en a qui préfèrent notre Abbaye aux brumes anglaises et aux tulipes hollandaises.

Loin de moi la pensée de vouloir supprimer tous ces volatiles, car « Comment imaginer — écrivait Albert Camus, dans « La Peste » — une ville sans pigeons, sans arbres et sans jardins, où l'on ne rencontre ni battements d'ailes ni froissements de feuilles : un lieu neutre, pour tout dire ? »

Je pense sérieusement que le problème ne peut être traité que, comme l'ont fait entre autres la ville de Genève depuis 1970, et actuellement, la ville de Rennes : en nourrissant nos pigeons avec un certain maïs ayant les vertus de « la pilule ». J'ai donné à Monsieur FROIDEVAUX toute la documentation ; mais je pense que cette action devrait être entreprise en collaboration avec la Commune ; car, si les mouettes décrivent leurs orbites esthétiques au-dessus des tangles, les pigeons souillent tout autant la Commune que l'Abbaye.

Je ne vous ai guère parlé de l'avenir de la Communauté. Je ne suis pas prophète. Pourra-t-elle s'étendre ? S'agrandir ? C'est le secret de Dieu. Souvent, au cours du millénaire, j'ai dit à mes frères ces deux phrases qui ne sont pas dans la Bible mais mériteraient de l'être : « Aide-toi le ciel t'aidera » et « L'avenir n'appartient ni aux moines ni à l'administration mais à Dieu ». Aujourd'hui, je serai plus prudent ou du moins plus nuancé et je dirai : « L'avenir appartient à Dieu à travers les moines et à travers l'administration », alors notre communauté pourra-t-elle s'agrandir, s'étendre, c'est le secret de Dieu et de l'administration.

## COMMUNICATION SUR LE CIMETIÈRE DE LA MERVEILLE

1793 - 1820

par M. l'Abbé YVER,  
Curé du Mont

L'Abbaye du Mont-Saint-Michel fut transformée en prison le 14 mai 1793 et le resta jusqu'au 20 octobre 1863 sous Napoléon III. Pendant la période révolutionnaire en compte 3 périodes principales de détention surtout réservée aux Prêtres :

- 1° — de 1793 à mars 1795 sous la Convention.
- 2° — d'octobre 1795 à juin 97 après les émeutes de Vendémiaire An 4 sous le Directoire.
- 3° — en 1798-99, après le coup d'Etat du 18 Fructidor, où 50 prêtres furent de nouveau incarcérés, c'était l'époque où les soldats de la République enlevèrent le Pape Pie VI pour le déporter à Valence, où il mourut.

Les premiers occupants furent des prêtres trop âgés pour s'expatrier, ou arrêtés pour avoir refusé le Serment à la Constitution civile du Clergé. D'abord détenus au Grand Séminaire des Pères Eudistes à Coutances, puis à l'Abbaye Benedictine N.-D. des Anges, ils arrivèrent au Mont-Saint-Michel le 14 mai 1793 : ils étaient 107 de la Manche. Ils furent rejoints par 185 prêtres d'Ille-et-Vilaine. On trouva même dans l'Abbaye des prêtres constitutionnels avec à leur tête Le Coz, Evêque d'Ille-et-Vilaine.

On compta jusqu'à 600 prêtres détenus, étrange mélange d'insertés et de jureurs, qui avaient refusé de livrer leurs lettres de prêtrise.

De 1793 à 1800, 17 prêtres sont morts à l'Abbaye.

Où furent-ils inhumés ?

Le cimetière des détenus fut installé dans les jardins de l'Abbaye au Nord de la Merveille.

Peu à peu on enferma des civils avec les prêtres, d'abord les Chouans, après la défaite de l'Armée Catholique et royale devant Granville en novembre 1793.

En 1798 il y avait 150 détenus : prêtres, Chouans, suspects, droit commun : hommes et femmes. Le 1<sup>er</sup> détenu civil fut inhumé en 1798.

En mai 1800 il n'y avait plus de prêtres dans les prisons du Mont.

Après le Concordat, c'est l'Abbé Reullost, qui prit la charge de la Paroisse au mois d'août 1805, le dimanche précédant la Fête de l'Assomption.

Il fut aussi chargé d'assurer le service religieux dans la prison à compter de 1809, comme l'autorisait un décret impérial. Le Mont fut déclaré officiellement Maison de Force en 1811.

Après l'Abbé Reullost, décédé en 1816, 6 prêtres se sont dévoués au service des détenus jusqu'en 1863.

Les plus remarquables furent :

De 1819 à 1829 : l'Abbé Legros, originaire de Champcervon, qui connut le célèbre conventionnel Lecarpentier. Une note de son registre retrouvé aux Archives diocésaines, nous atteste la sépulture civile de Lecarpentier au cimetière des détenus, alors que de Brachet, historien du Conventionnel se demandait bien où il avait été inhumé.

Pendant le séjour de l'Abbé Legros à l'aumônerie de la prison, 4 Religieuses de la Sagesse étaient chargées de l'infirmerie et de l'aide spirituelle aux détenues. Sur leur intervention la mixité fut supprimée à la prison.

L'Abbé Lecourt, originaire de Saint-Quentin-sur-le-Homme, fut aumônier de 1833 à 1862. Il devint prêtre après son veuvage. Il avait un fils qui était Directeur de la prison et qui fut Maire du Mont-Saint-Michel pendant 2 mandats. Ils habitaient le Vieux Logis, la maison de M. et Mme Lebrec.

L'Abbé Lecourt était présent pendant l'incendie de l'Abbatiale en 1834.

Pendant le siècle dernier 14 000 prisonniers sont passés à l'Abbaye et 1 400 y sont morts.

Dans le premier cimetière, dans les jardins au Nord de la Merveille 17 prêtres sont inhumés, dont le docteur Cousin, curé de St-Gervais d'Avranches, âgé de 90 ans, et 475 civils, hommes et femmes, et même des enfants de 10, 13 ans : soit au total 492 détenus.

Ce cimetière fut fermé le 30 septembre 1820.

A partir de cette date on inhuma les détenus à la caserne à l'entrée de la digue sur la rive gauche du Couesnon, puis la mer menaçant d'envahir le cimetière, on releva les morts et on les inhuma au village des Buternes près de la Rive en Ardevon, à partir de 1833.

Pourquoi ce bref rappel historique ?

Parce que au cours d'une rencontre avec M. l'Inspecteur FROIDEVAUX nous avons pensé qu'il serait bon qu'un signe religieux dans le jardin de la Merveille rappelle que là reposent 17 prêtres et quelque 475 détenus.

M. l'Architecte en chef a fait le dessin d'une Croix en fer forgé qui

trouvera place sur une colonne en face de l'ancienne entrée Nord de l'Abbaye.

La dépense sera entre 4 000 et 4 500 F.

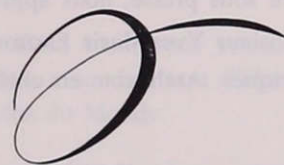
M. le Président du Syndicat d'Initiative se propose de demander à ses collègues une participation, qu'il en soit remercié !

La Paroisse du Mont y participera également.

Je souhaite que les Amis du Mont-Saint-Michel s'y intéressent eux aussi et les remercie.

Cette Croix sera mise en place pour la Toussaint prochaine.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs de votre bienveillante attention.




---

#### RETABLISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT MARITIME DU MONT

---

A l'occasion de la prochaine destruction de la digue de Roche-Torin, notre collègue M. Alain LHOMER nous a fait parvenir une étude fort documentée sur l'histoire de cette digue.

Faute de place il ne nous est pas possible de l'insérer dans le présent bulletin : elle figurera dans notre bulletin de 1984.



## Décès de

### Monsieur Yves-Marie FROIDEVAUX

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès survenu à Paris, le 28 mai, de Monsieur Yves-Marie FROIDEVAUX, Inspecteur général des Monuments historiques, Architecte en chef du Mont depuis 1959 jusqu'au 21 février 1983.

Le bureau de l'Association a exprimé à Madame FROIDEVAUX et à sa famille, son émotion, sa sympathie et sa reconnaissance pour l'œuvre réalisée au Mont par Monsieur FROIDEVAUX pendant de nombreuses années.

Bien évidemment notre bulletin de 1984 évoquera longuement la personnalité et les tâches immenses accomplies par M. FROIDEVAUX pour redonner à la Merveille sa vie et son prestige.

## Environnement maritime du Mont-Saint-Michel

*M. François Mitterrand, Président de la République, est venu le 24 Juin 1983, donner le « coup d'envoi » aux travaux prévus pour le « désensablement » de la baie.*

*Nous tenons à faire connaître à nos adhérents le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par Monsieur Léon Jozeau-Marigné, membre du Conseil Constitutionnel, Président du Conseil Général de la Manche, vice-président de notre association.*

♦♦

Monsieur le Président de la République,

En montant en ce Haut Lieu, vous venez de gravir le chemin qui, depuis plus de dix siècles, a conduit tant d'Hommes, tant de Femmes de France, et tant de Pèlerins du Monde.

Ce Rocher, appelé le « Mont Tombe », est devenu, d'après la tradition des siècles, le MONT-SAINT-MICHEL grâce à Saint-Aubert, Evêque d'Avranches au VIII<sup>e</sup> siècle. Ce saint Pasteur avait voulu mettre sous la protection de l'Archange un Lieu qui servait de proue, face aux Hommes, face à la Nature.

Face aux hommes : La vie des siècles en porte le témoignage. A chaque tome de notre Histoire nationale, le MONT fut un lieu de recherche, un Lieu d'assaut et par douze fois il devint la proie des flammes. Mais ces anéantissements ne devaient pas empêcher les Hommes de construire et de reconstruire.

Les Normands, en y installant en 965, les Bénédictins en firent un Lieu permanent de prières où des Hommes de Foi venaient demander au Seigneur la possibilité de « Faire Face ». Souvent les mains humaines blasphémèrent contre ce Lieu et il fallut de véritables combats des « Amis » que le Mont a trouvé à travers les siècles et maintenant plus que jamais, pour lui assurer une vie conforme à son pieux caractère de haute culture.

Ce Mont ne devait pas être un Lieu de détention ou un Lieu d'opposition, mais un sol qui, de par sa nature, de par sa splendeur, devait au contraire être un Lieu de Rencontre où les amoureux du Beau, les amoureux de cette prestigieuse nature devaient s'assembler pour assurer de leurs soins un Lieu dont la beauté était de caractère divin !

En 1965 le Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel fut magnifiquement célébré. Le Laïc et le Sacré retrouvèrent ici leurs chantres pour célébrer le retour définitif des Bénédictins. Il me semble encore entendre ici même les voix du Président Georges POMPIDOU, du Révérend Père Riquet, pour rappeler avec notre Comité que la présence permanente de l'Ordre permettrait de redonner au Mont-Saint-Michel *l'âme indispensable* à ce Haut Lieu de vie culturelle.

L'action du Révérend Père de Senneville, Prieur, et de ceux qui l'ont assisté, ont parfaitement illustré la justesse de nos espérances.

Grâce leur soit rendue !

Défense contre les Hommes, sans doute, mais aussi contre la Nature.

Du plus célèbre Architecte au plus anonyme des ouvriers, tous ont de leurs mains façonné et érigé un Temple qui retient l'admiration de Tous.

Cette pensée n'était-elle pas résumée par le propos de l'Architecte en Chef, M. Yves-Marie Froidevaux, disparu ces derniers jours ? Il affirmait : « Par son Histoire, par sa spiritualité, son architecture, et son site, le Mont-Saint-Michel rayonne universellement et son témoignage de Beauté et de Culture doit être jalousement conservé et mis en valeur ». Il écrivait aussi : « Le Mont-Saint-Michel au péril de la mer compte parmi les plus précieux témoignages hérités du passé, de la France et de l'Europe ».

Oui, voilà la pensée affirmée : Le Mont était « au péril de la Mer » mais au cours de ces dernières années la défense contre la Nature nous obligeait d'affirmer aussi que le Mont était « au péril de la Terre ». Tous rassemblés ici nous avons voulu nous unir dans la recherche de l'action à mener pour que la Nature, pour que la main des Hommes, ne fassent pas de cet Ilot un site englouti par la terre même.

Nous sommes groupés aujourd'hui autour de vous, Monsieur le Président, pour témoigner de notre action commune. Cette œuvre est une de celles dont la difficulté est à la mesure de la grandeur du site.

Tout n'est pas un simple problème d'affirmation, technique des causes et de recherches de moyens financiers unissant Nation et Normands.

Voilà des décennies que les Hommes de cette région, que ce soit à l'échelon communal, départemental, et régional, ont recherché quelles pouvaient en être les causes.

Je n'oublie pas l'intérêt et l'heureuse action de M. Michel d'ORNANO, le Ministre responsable d'hier, et Président de notre Conseil Régional d'aujourd'hui, et je veux lui dire notre gratitude.

L'Etat s'est déclaré maître d'ouvrage et M. le Ministre QUILLIOT — auquel vont tous nos vœux de prompt rétablissement — affirmait récemment avec raison :

« Premier monument historique et premier site de France en dehors de Paris et inscrit en tête de la liste française des sites et monuments faisant partie du patrimoine mondial, le Mont-Saint-Michel ne peut être sauvé que par un effort exceptionnel de la collectivité nationale toute entière ».

Votre venue, Monsieur le Président, en apporte la pleine confirmation aujourd'hui. Grâce à une équipe, sous la responsabilité de M. Doucier — auquel je veux rendre hommage — on a recherché LES causes ou plutôt on a recherché DES causes.

Certains ont pensé, d'autres ne partageant pas le même sentiment, que le premier acte devait être la démolition de la digue de la Roche Torin. Mais cela ne peut être qu'une première phase. Les problèmes du Couesnon, les problèmes de la circulation des eaux autour du Mont sont des problèmes posés et la réalisation, pas à pas, étant le meilleur juge de la justesse des différentes recherches accomplies.

La main de l'homme a modifié le site. L'homme se devait d'annuler ce que pouvaient être les conséquences de son action passée et tenter d'y porter remède.

Aujourd'hui donc, le Chef de l'Etat a donné le premier coup de pioche à des travaux dont certains ne doivent pas être considérés en eux-mêmes comme formant une entité, mais bien la première phase d'un ensemble dont la finalité s'impose pour que soit conservé à notre Pays et au Monde, un Lieu qui fait l'admiration de Tous.

Victor Hugo avait décrit le MONT : « Une chose sublime qui avait pour base, tantôt un désert de sable comme CHEOPS, tantôt la mer comme TENERIFE ».

Nous sommes unis dans cette pensée, les uns et les autres, pour que cette description demeure la réalité.

Aussi, Monsieur le Président de la République, le Département de la Manche, qui a le privilège d'être le gardien naturel de ce Haut Lieu, est-il heureux de vous accueillir aujourd'hui par ma voix.

Assisté par la Commune du Mont, les Régions de Basse et Haute Normandie, et la Fondation de la Nature, le Département apporte le témoignage de l'effort local et des Amis de la Culture pour s'associer à l'action du maître d'ouvrage : l'Etat.

Nous sommes sûrs que cet Etat, dans la poursuite de la voie que vous avez bien voulu lui tracer, nous permettra de retenir la date de ce jour comme une étape dans la voie heureuse qui préservera ce Haut Lieu du mal.

Du haut de la flèche de son Abbatale, Saint-Michel terrasse le démon. Que l'Archange nous protège. Qu'il protège aussi Ceux dont il est le protecteur et notamment les Hommes qui, à votre appel et à celui du Pays, sont partis de la Manche pour assurer la Paix au Liban.

Dominant la Terre et la Mer, comme sur la dunette d'une nef, songeons, en cet instant, que nous devons tout mettre en œuvre là où la vie nous a placés, pour être des Artisans du Beau, de la Culture, et de la Paix entre les Hommes de Bonne Volonté.

Le 24 Juin 1983.



## COTISATIONS

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents actuellement inscrits.

Bon nombre d'entre eux ne sont pas à jour de leurs cotisations : nous les remercions de « se mettre en règle au plus tôt ».

Nous insistons auprès de nos adhérents pour que, non seulement ils acquittent régulièrement leurs cotisations, mais pour que, comme nous ne cessons de le leur demander, ils nous aident à augmenter l'effectif de notre Association en recrutant de nouveaux membres : dans ce but, nous joignons à chaque exemplaire du présent bulletin 3 feuilles d'adhésion.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 mars 1982 a décidé de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, les taux de cotisation annuelle aux niveaux suivants :

- membre adhérent : 50 francs
- membre bienfaiteur : 100 francs minimum

## Réunion 1983 au Mont-Saint-Michel

Comme annoncé à l'Assemblée Générale du 16 mars 1983, la réunion traditionnelle au Mont aura lieu le samedi 17 septembre 1983.

Les convocations seront adressées en temps opportun.

## Vente de Documents

### AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous rappelons l'information déjà donnée à ce sujet.

Les archives de l'Association ayant été répertoriées et classées dans les locaux que l'Administration des Affaires culturelles et l'Abbaye ont bien voulu mettre à notre disposition, il est apparu que nous disposons d'un certain nombre de gravures, jadis réalisées par M. VOISIN, secrétaire général de l'Association, ainsi que d'exemplaires disponibles de certains bulletins.

Il a été décidé que, dans la mesure des possibilités, ces gravures et ces bulletins pourraient être cédés *exclusivement* aux Amis du Mont-Saint-Michel aux conditions suivantes :

|                                      |                     |          |
|--------------------------------------|---------------------|----------|
| grandes gravures . . . . .           | (l'unité) . . . . . | 160,00 F |
| petites gravures . . . . .           | (l'unité) . . . . . | 40,00 F  |
| bulletins :                          |                     |          |
| - antérieurs à 1939 . . . . .        | (pièce) . . . . .   | 30,00 F  |
| - parus entre 1939 et 1960 . . . . . | (pièce) . . . . .   | 20,00 F  |
| - postérieurs à 1960 . . . . .       | (pièce) . . . . .   | 10,00 F  |

Les adhérents, désirant se procurer gravures ou bulletins, sont priés d'écrire aux « Amis du Mont-Saint-Michel » - Boîte postale n° 9 - 50116 Le Mont-Saint-Michel.

COTISATIONS

Les adhérents de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel ont le plaisir de vous adresser ce bulletin qui vous informe de l'état de nos finances et de nos activités. Ce bulletin est destiné à vous donner une vue d'ensemble de nos travaux et de nos réalisations. Il est le fruit de nos efforts communs et de votre générosité. Nous espérons que vous serez intéressés par les informations qu'il contient et que vous voudrez bien nous en faire part.

Notre rapport pour l'exercice 1982-1983 est en cours de réalisation. Il sera publié dans le prochain bulletin. Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Réunion 1983 au Mont-Saint-Michel

La Réunion 1983 au Mont-Saint-Michel aura lieu le dimanche 12 septembre 1983. Elle sera organisée par le Comité de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel. Le programme de la réunion est le suivant :

IMP. HERVE GARLAN  
1. R. QUESNEL-CANVEAUX  
50200 COUTANCES  
3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1983

Les adhérents de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel ont le plaisir de vous adresser ce bulletin qui vous informe de l'état de nos finances et de nos activités. Ce bulletin est destiné à vous donner une vue d'ensemble de nos travaux et de nos réalisations. Il est le fruit de nos efforts communs et de votre générosité. Nous espérons que vous serez intéressés par les informations qu'il contient et que vous voudrez bien nous en faire part.

Il est très agréable que, dans la mesure des possibilités, ces bulletins soient envoyés à nos adhérents. Ces bulletins sont destinés à vous donner une vue d'ensemble de nos travaux et de nos réalisations. Ils sont le fruit de nos efforts communs et de votre générosité. Nous espérons que vous serez intéressés par les informations qu'ils contiennent et que vous voudrez bien nous en faire part.

|                        |          |
|------------------------|----------|
| grands revenus         | 100,00 F |
| petits revenus         | 50,00 F  |
| adhésions 1983         | 30,00 F  |
| adhésions 1982 et 1981 | 30,00 F  |
| adhésions 1980         | 10,00 F  |

Les adhérents de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel ont le plaisir de vous adresser ce bulletin qui vous informe de l'état de nos finances et de nos activités. Ce bulletin est destiné à vous donner une vue d'ensemble de nos travaux et de nos réalisations. Il est le fruit de nos efforts communs et de votre générosité. Nous espérons que vous serez intéressés par les informations qu'il contient et que vous voudrez bien nous en faire part.



imprimerie  
hervé garlan  
COUTANCES